

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 702

présenté par

M. Iordanoff, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, Mme Regol, M. Duplessy, Mme Voynet, M. Thierry, M. Tavernier, Mme Taillé-Polian, Mme Simonnet, Mme Sebaihi, Mme Sas, M. Ruffin, Mme Sandrine Rousseau, M. Raux, Mme Pochon, M. Peytavie, Mme Ozenne, M. Lucas-Lundy, M. Lahais, Mme Laernoës, Mme Catherine Hervieu, M. Gustave, M. Damien Girard, Mme Garin, M. Fournier, M. Davi, M. Corbière, Mme Chatelain, M. Nicolas Bonnet, M. Arnaud Bonnet, M. Biteau, M. Ben Cheikh, Mme Belluco, Mme Autain et Mme Arrighi

-----

**ARTICLE 21 QUINQUIES**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Ecologiste et Social vise à supprimer l'alinéa 7 prévoyant l'application du « dossier coffre », ou « procès-verbal distinct », dans le cadre de la mise en œuvre des procédures, par les agents des douanes, d'infiltrations, de localisation en temps réel, de sonorisation et des techniques mentionnées aux articles 706-99, 706-99-1 et 706-102-1 du code de procédure pénale.

L'article 16 prévoyant le dossier coffre a en effet été supprimé en commission.